



Concertation relative à la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) sur la Commune de Monsireigne

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

La loi relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER) en date du 10 mars 2023 vise l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français.

Cette loi demande aux communes de définir des zones dites d' « accélération des énergies renouvelables », permettant à l'Etat de planifier la politique nationale en la matière. Ces zones portent sur toutes les filières d'énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, méthanisation, chaleur renouvelable.

En lien avec la stratégie du Plan Climat Air Energie (PCAET) du territoire, les zones d'implantation sont définies par délibération du conseil municipal, après concertation du public. La cartographie de ces zones d'accélération est arrêtée par le référent préfectoral après avis du comité régional de l'énergie.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones de projets systématiques. Il s'agit de zones au sein desquelles la commune voit de manière favorable l'implantation d'un projet d'énergies renouvelables.

A contrario, les zones non fléchées en tant que zones d'accélération pourront également recevoir des projets d'énergies renouvelables. Elles ne pourront toutefois pas bénéficier des avantages inhérents aux zones d'accélération.

Modalités de concertation :

En application de la délibération n°D2024-05-05 adoptée lors de sa séance en conseil municipal du 22 mai 2024, la commune de Monsireigne organise une concertation sur ce projet.

Celle-ci se déroulera du 15 juin 2024 au 15 juillet 2024, soit pendant 31 jours.

Pendant cette période, le dossier de concertation préalable pourra être consulté :

- En ligne, accompagné d'un registre de concertation, sur la plateforme de participation citoyenne E-collectivités (participer.collectivites.fr),
- Sur support papier, accompagné d'un registre de concertation à la mairie : 10 rue de Rochereau, aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Une réunion publique sera également organisée le lundi 24 juin à 19h30 à la salle des fêtes de La Meilleraie-Tillay (2 rue de l'Ardelet).
- Les habitants de la commune de Monsireigne sont invités à formuler leurs observations et soumettre leurs propositions.